

# COMITE FRANÇAIS DE SECOURISME DE L'ISERE

Association Agréée de Sécurité Civile, déclarée, régie par la loi de 1901.

### **CFS 38**

E-mail: cfs38@cfspc.org

# **CONVENTION DE SECOURS**

Convention	relative	aux	modalités	de	mise	en	place	d'un	Dispositif	Prévisionnel	de	Secours	è
personnes.													

Entre:

### Le Comité Français de Secourisme de l'Isère, CFS 38

Représenté par son président Monsieur Pascal BRUNET et par son responsable opérationnel des secours Monsieur Philippe RUFFET.

Association Agréée de Sécurité Civile, agréée par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 17 Janvier 2019 pour les missions de secours de niveau : A et D,

Dont le siège est sis : CFS 38 - Les Bords de Rive N°20 - 38520 LE BOURG D'OISANS.

D'une part, et,

#### L'association SPRINT CLUB ECHIROLLES

Représenté par son président Monsieur Laurent GLENAZ

38130 ECHIROLLES

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### 1/ Objet de la convention :

La présente convention est établie conformément au Référentiel National – missions de Sécurité Civile – Dispositifs Prévisionnels de Secours (arrêté du 7 novembre 2006 - NOR: INTE0600910A).

La manifestation concerne : Course Cycliste - Lalley.

Se tenant Le 5 Mai 2019 de 11h à 17h.

Lieu: LALLEY.

#### 2/ Prestations fournies par l'Association Agréée de Sécurité Civile :

Un Point d'Alerte et de Premiers Secours pour les acteurs de la manifestation, comprenant une équipe de deux équipiers-secouristes, avec le matériel du PAPS ainsi qu'un défibrillateur. L'ensemble des interventions réalisées par les équipiers-secouristes du CFS 38 étant régulé par le SAMU 38, ce dernier choisira les vecteurs d'évacuation nécessaires à la mission de secours.

#### 3/ Descriptif des engagements de l'organisateur :

L'organisateur a défini et signalé un emplacement mis à disposition des secours. Les secouristes auront accès, en cas de besoin, à l'ensemble des structures du site. Les repas sont à la charge de l'organisateur.

#### 4/Modalités financières:

Le montant de la participation s'élève à : 400 euros.

#### 5/Descriptif des engagements des deux parties :

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation. En cas de litige, seuls les tribunaux sont compétents.

> Fait à Bourg d'Oisans, Le 24 Janvier 2019.

**SCALE** 

Nom et qualité du signataire

Le Comité Français de Secourisme 38 Pascal BRUNET / CFS 38

Cachet

CFS 38 M. Pascal BRUNET

M. Pascal BRUNE I 38520 LE BOURG D'OISANS N° SIRET 478 142 086 00022

cfs38@cfspc.org

Sprint Club Amicale Laïque d'Echirolles Gymnase Auguste Delaune - 8, rue Manouchian